

Lors de sa séance du 19 juin 2018, le Conseil municipal a voté les délibérations et la résolution suivantes :

### 1) Sécurisation des passages piétons sur les routes communales

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu l'article 30, lettre m et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'exposé des motifs du 11 juin 2018 (proposition n°18.06),
- sur proposition du Conseil administratif,

**décide**  
**à l'unanimité – 22 oui**

#### 1. De modifier la signalisation des passages piétons suivant :

- Giratoire à la route de Veyrier, au croisement avec la route de l'Uche, sur les tronçons communaux
- Route de Veyrier, hauteur du n°258
- Route de Veyrier, hauteur du n°261
- Giratoire au chemin des Rasses, au croisement avec l'avenue du Grand-Salève
- Chemin de Sous-Balme, hauteur des n°37 et 40
- Chemin des Marais, hauteur du n°165
- Giratoire au chemin des Rasses, au croisement avec la route de l'Uche
- Chemin de la Salésienne, au carrefour avec la route de Veyrier
- Chemin des Bûcherons, hauteur des n°12, 60 et 72
- Giratoire au chemin du Bois-Gourmand, au croisement avec le chemin des Bois
- Place des Tournettes (croisement entre la route de l'Uche et le chemin des Tournettes)
- Route de l'Uche, hauteur du n°45
- Chemin du Bois-Gourmand, hauteur du parking du Grand-Donzel
- Chemin de la Tour-de-Pinchat, hauteur du n°14 (chemin De Blonay)
- Chemin de la Tour-de-Pinchat, au croisement avec le chemin de Place-Verte
- Chemin de Place-Verte, au giratoire avec la route de Veyrier
- Chemin Henri-Baumgartner, hauteur du n°5 (Foyer Clair-Bois)
- Chemin de Pinchat, à hauteur du chemin Sur-Rang

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 32'000.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Veyrier dans le patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant de la dépense prévue à l'article 2 sur les disponibilités.
5. D'amortir la dépense prévue de CHF 32'000 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 14.331 «Amortissement des crédits d'investissements ouverts au Conseil administratif» de 2019 à 2028.

### 2) Vidéosurveillance de la déchetterie du Grand-Donzel

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu les articles 30, lettre m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'exposé des motifs du 11 juin 2018 (prop. n°18.07),
- sur proposition du Conseil administratif,

**décide**  
**par 19 oui et 3 absentions**

1. D'installer des caméras de vidéosurveillance à la déchetterie de Grand-Donzel
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 49'000.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Veyrier dans le patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant de la dépense prévue à l'article 2 sur les disponibilités.
5. D'amortir la dépense prévue de CHF 49'000 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 «Amortissement des crédits d'investissements ouverts au Conseil administratif» de 2019 à 2028.

---

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public** en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 6 septembre 2018.

---



Par ailleurs, le Conseil municipal a également voté la résolution suivante qui n'est pas soumise à un référendum :

**3) Nomination dans la compagnie des sapeurs-pompiers - Résolution**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu l'article 30A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la lettre du département de la sécurité et de l'économie du 8 mai 2018,
- sur proposition du Conseil administratif,

**décide**  
**à l'unanimité – 22 oui**

- 1) de demander au Conseil d'Etat la nomination du sergent Vincent HURNI, né le 2 juillet 1986, genevois, domicilié à Veyrier Genève, au grade de lieutenant de la Compagnie de Veyrier.
- 2) de demander au Conseil d'Etat la nomination du caporal Eilean RIEDER, né le 7 août 1990, genevois, domicilié à Bursins Vaud, au grade de lieutenant de la Compagnie de Veyrier.

---

Veyrier, le 27 juin 2018

La présidente du Conseil municipal  
Barbara Gremaud